



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-028 **Conseil municipal du 17 mars 2025**

Le Lundi Dix-Sept Mars Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU (arrivée à 19h26), Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Fanny LE JALLE, André-Jean VIEAU, Isabelle BOURSE et Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Fanny LE JALLE à Johanna HALLER, André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Isabelle BOURSE à Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de la publication : 19 mars 2025

2025-028 CULTURE – TARIFS DE LA BILLETTERIE THEATRE

Rapporteuse : Johanna HALLER

Chaque année, il est proposé une tarification adaptée de nature à permettre à la fois :

- de développer l'attractivité de cet équipement appelé à proposer des spectacles de tous genres (théâtre, danse, musique, nouveau cirque, etc.)
- d'inscrire le Théâtre Quartier Libre dans le paysage régional, en réfléchissant une tarification cohérente avec celle des partenaires culturels du territoire ;
- de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre ainsi que la démocratisation de l'offre culturelle ;

En particulier pour la saison 2025-2026, il est proposé de faire porter l'inflation de manière différenciée sur les différents tarifs :

- En maintenant le montant des adhésions et les tarifs associés à la « carte libre » et à la « carte libre jeunes ». Seul le tarif adhérent adulte sur les spectacles de catégorie C passerait de 9 à 10€ pour plus de clarté.
- En maintenant le tarif unique à 5€ pour les spectacles « familles » pendant les vacances scolaires
- En maintenant les tarifs scolaires dans un contexte de baisse du financement des Pass culture et de hausse des coûts de transports pour les classes
- En augmentant d'1€ les tarifs pleins et les tarifs réduits
- En diminuant légèrement les tarifs jeunes des catégories « Spécial » et A pour attirer davantage ce public

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les différents éléments de tarification récapitulés en annexe, qui s'articulent autour de plusieurs principes :

- des tarifs en cinq catégories en fonction du prix de cession du spectacle ;
- des tarifs différenciés en fonction de la situation personnelle du spectateur ;
- une formule d'adhésion en fonction des choix personnels du spectateur.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°57-2011 et n°58-2011 du 16 mai 2011 instituant une régie dotée de la seule autonomie financière, pour la gestion du Théâtre Quartier Libre, service public administratif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations culturelles du théâtre municipal Quartier Libre pour la saison 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la commune et les partenariats en cours ;

Après avis de la commission Culture, patrimoine historique, naturel et culturel en date du 25 février 2025 ;

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 6 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 1

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

ADOpte les tarifs billetterie et adhésion du théâtre pour la saison 2025-2026 selon les éléments détaillés en annexe de la présente délibération à compter du 13 juin 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,

Olivier AUNEAU



Olivier BINET



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le : **19 MARS 2025**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

THEATRE QUARTIER LIBRE : TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE
Saison 2025-2026

CATEGORIES TARIFAIRES					
	Spéciale	A	B	C	Unique
PLEIN	36,00 €	26,00 €	21,00 €	16,00 €	5,00 €
RÉDUIT	34,00 €	24,00 €	19,00 €	14,00 €	
JEUNE	21,00 €	15,00 €	13,00 €	8,00 €	
ADHÉRENT ADULTE	30,00 €	20,00 €	15,00 €	10,00 €	
ADHÉRENT JEUNE	18,00 €	13,00 €	10,00 €	5,00 €	

- 1- **RÉDUIT:** s'applique aux titulaires de la carte Cézam et aux groupes (achat de plus de 10 places sur réservation uniquement).
- 2- **JEUNE** s'applique aux jeunes de moins de 26 ans et dès 2 ans.
- 3- **ADHÉRENT ADULTE** s'applique :
 - Aux titulaires de la carte adhérent « Carte Libre adulte » de la saison en cours
 - Aux abonnés/adhérents des salles partenaires listées ci-dessous
 - Aux demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).
 - Aux bénéficiaires du RSA (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).
- 4- **ADHÉRENT JEUNE** s'applique :
 - Aux titulaires de la carte adhérent « Carte Libre Jeune » de la saison en cours
 - Aux élèves des écoles et associations de pratiques culturelles amateur d'Ancenis-Saint-Géréon (sous réserve d'une convention de partenariat fixant notamment le nombre de places maximum disponible et les spectacles concernés).
- 5- **UNIQUE** s'applique : à tout spectateur quel que soit l'âge.

► **Adhésion:**

L'adhésion « Carte Libre » est fixée à :

- 10,00 € pour les adultes
- 5,00 € pour les jeunes de moins de 26 ans.

► **Autres tarifs :**

Tarif Billet solidaire

Il est proposé aux structures sociales un contingent de places offertes par le théâtre sur les spectacles qu'il organise (hors Harpes au Max) en faveur des personnes éloignées de la culture. Ces places sont financées par des dons de montant libre des spectateurs. Pour faciliter le suivi des dons et la transformation des dons en places offertes, il est proposé de déterminer un tarif spécial pour les places vendues dans le cadre des billets solidaires soit 5€.

En cas d'échange de billets, il sera facturé 1 € au demandeur par transaction. Cette facturation viendra compléter l'enveloppe des dons de billets solidaires.

En cas d'empêchement d'un spectateur d'assurer sa présence à un évènement, aucun remboursement ne sera possible. Il sera proposé au demandeur de transformer le montant du billet en don de billet solidaire.

Tarifs scolaires par élève pour des représentations sur le temps scolaire

- Ecoles maternelles et primaires d'Ancenis-Saint-Géréon: 4.00 €
- Ecoles maternelles et primaires hors Ancenis-Saint-Géréon : 5.00 €
- Collèges d'Ancenis-Saint-Géréon : 6.00 €
- Collèges hors Ancenis-Saint-Géréon : 8.00 €
- Lycées d'Ancenis-Saint-Géréon : 6.00 €
- Lycées hors Ancenis-Saint-Géréon : 8.00 €
- Tarif à 8.00 € pour du public qui souhaiterait voir un spectacle sur le temps scolaire, dans la limite des places disponibles

Tarif spécial pour les élèves de l'option théâtre & spécialité théâtre du lycée Joubert-Maillard sur les représentations tout public : 5.00 €

Tarif Détaxe (équivalent au tarif JEUNE des spectacles concernés) :

Pour les spectateurs « invités » par la compagnie ou les artistes lorsque le nombre d'invitations « Production » prévu au contrat est atteint.

Gratuité

- Pour les personnes assistant à la ou les présentation(s) de saison et dans le cadre d'une sortie de résidence
- Pour tous les nouveaux arrivants sur une sélection de spectacles fixée par la direction (pour 2 personnes maximum)
- Pour les bénévoles de l'Association Culturelle d'Ancenis sur une sélection de spectacles fixée par la direction (1 invitation sur un spectacle)
- Pour les invités des compagnies (nombre fixé sur chaque contrat de cession)
- Pour les accompagnateurs d'élèves sur des représentations scolaires et tout public
- Pour les gagnants de jeux concours (nombre fixé par convention de partenariat)
- Pour M. le Maire et l'Adjointe à la Culture, 1 invitation nominative chacun. Possibilité de la céder à un.e autre élu.e
- Pour les programmateurs et partenaires économiques, culturels et associatifs, journalistes, mécènes en accord avec la direction et la régisseuse de recettes
- Pour les enfants de moins de 2 ans (hors spectacles familiaux)

► Cession de billetterie

Une convention de cession de billetterie sera signée avec tous les partenaires pour lesquels le Théâtre Quartier Libre vendra des places ou qui vendront des places à leurs abonnés pour les spectacles programmés à Ancenis-Saint-Géréon.

Tarifs Mixt (ex Grand T) au théâtre d'Ancenis-Saint-Géréon :

Dans le cadre d'un partenariat de tournées PARla, Mixt a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé au Théâtre Quartier Libre. Ces tarifs sont fixés dans une convention commune.

Tarifs Cap-Nort à Nort-sur-Erdre :

Dans le cadre d'un partenariat et pour la circulation du public entre les salles, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé à Cap-Nort. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées. Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ce spectacle le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqué dans la convention commune.

Tarifs Espace Paul Guimard à Vallons de l'Erdre :

Dans le cadre d'un partenariat et pour la circulation du public entre les salles, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé à l'Espace Paul Guimard. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées.

Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ces spectacles le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqués dans la convention commune.

Tarifs Scène de Pays dans les Mauges à Beaupréau :

Dans le cadre d'un partenariat avec Scènes de pays dans les Mauges et pour la circulation du public entre les salles, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé par Scènes de Pays dans les Mauges. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées.

Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ce spectacle le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqué dans la convention commune.

Tarifs ONPL à Nantes :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ONPL, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un concert proposé par l'ONPL à la Cité des Congrès à Nantes. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées. Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ce spectacle le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqué dans la convention commune.

Tarifs Comité des Œuvres Sociales 44 (COS 44) :

Dans le cadre d'un partenariat avec le COS 44, le COS 44 a la possibilité de vendre directement des places de spectacle du Théâtre Quartier Libre sur leur site internet à destination de leurs adhérents. Le Théâtre Quartier Libre définit une sélection de spectacles et les tarifs correspondant à chaque spectacle dans la convention commune.

► **Produits dérivés :**

Buffet froid avec boisson : 12,00 €

Repas chaud (entrée, plat, dessert) avec boisson : 15,00 €

Forfait déplacement en car : tarif fixé par la direction selon la destination

► **Moyens de paiement :**

CB, CB en ligne, espèces, chèque, chèque vacances, chèque culture, chèque K'Ado, Pass Culture National individuel et collectif, Pass Culture Région individuel et collectif, mandat administratif, virement bancaire, bons CE Manitou, pass loisirs 1,2 et 3, bons CGOS.

Adoption des tarifs à compter du 13/06/2025.